

*Expansion des exportations—Loi*

Je m'abstiendrai de parler des modifications adoptées ou du projet de loi amendé. Cependant, je parlerai de quelque chose qu'on a passé sous silence aux étapes antérieures du débat et au comité, où il faut le préciser, des documents sont produits. Il s'agit du mutisme glacial des médias en ce qui concerne les instances faites par les organes publics et les sociétés versés dans ce domaine. Cette question aurait dû être soulevée d'une tribune retenant davantage l'attention du grand public, comme les Communes. Je parlerai de deux organismes qui ont formulé des instances vigoureuses conformes aux principes dont la Société devrait s'inspirer.

La Société pour l'expansion des exportations a été établie il y a nombre d'années pour faciliter le financement d'origine privée et venir en aide aux exportateurs canadiens qui, à cette époque, faisaient de bonnes affaires sur le marché international. Le régime économique de l'Allemagne et du Japon ainsi que les économies modernes de Taïwan, de Singapour et de la Corée n'existaient pas et nous ne devions pas affronter le Brésil ni d'autres régions du monde dont les Canadiens, à leur grand étonnement, doivent soutenir la concurrence. De nombreux fabricants et Canadiens étaient enclins à dire: «Comment osent-ils?» Ils étaient habitués aux années prospères qui ont suivi la Seconde Grande guerre. Nous avons alors vécu dans un climat d'euphorie provoqué par ce qu'on appelait le pouvoir et le commerce internationaux. Il n'en reste pas moins vrai que certains de ces pays ont un outillage beaucoup plus moderne, une main-d'œuvre plus jeune, mieux formée et qui ont une certaine éthique du travail.

Mon collègue, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), a parlé de la productivité. A l'heure actuelle, je poursuis une étude sur la productivité dans les secteurs public et privé au Canada. En somme, pour accroître notre productivité, le salariat et le patronat devront redécouvrir l'éthique du travail. C'est peut-être une façon simpliste de dire que nous devons faire mieux, non seulement dans les secteurs public et privé mais à tous les niveaux de gouvernement. Depuis une génération, nous avons cru vivre dans un pays de cocagne, mais nous devons maintenant tenter de reprendre en main certaines affaires commerciales que nous avons perdues.

En 1982, le Conseil économique du Canada a publié un rapport intitulé: «Intervention et efficacité». Après une visite en Europe assez mémorable, il y a six ou sept ans, le premier ministre (M. Trudeau) a pris la parole à la télévision, sans avoir discuté de la question avec ses ministres, et fait savoir que le gouvernement deviendrait beaucoup plus interventionniste. Nous avons vu ce que cinq à sept ans d'intervention ont fait pour l'efficacité. Quels ont été les résultats pour l'économie canadienne? Le Conseil économique du Canada signale le cas d'un organisme gouvernemental particulièrement interventionniste, au point d'exclure tout le monde, et c'est la Société pour l'expansion des exportations. Les Canadiens courent beaucoup plus de risques dans le domaine du commerce international que dans celui du commerce intérieur, et les besoins financiers sont aussi beaucoup plus grands. Je vais lire ces recommandations très rapidement. La première traite de la Société pour l'expansion des exportations:

● (1610)

Nous recommandons que la Société pour l'expansion des exportations s'oriente graduellement vers le domaine de la réassurance du crédit à l'exportation, laissant celui de l'assurance proprement dite au secteur privé. Nous recommandons

en outre que la SEE joue le rôle d'assureur de derniers recours pour combler toute lacune dans l'offre privée d'assurance-crédit à l'exportation.

Cela correspond parfaitement à la pensée de l'opposition, telle qu'elle a été exposée pendant le débat sur ce projet de loi. Le ministre peut se montrer surpris, mais c'est un fait. Voici la recommandation suivante:

Nous recommandons que la Société pour l'expansion des exportations continue de contribuer directement au financement des ventes canadiennes à l'étranger lorsqu'il y a de bonnes raisons de croire que le secteur privé est incapable de fournir les crédits requis. Le financement public devrait être offert seulement à des conditions qui reflètent les risques courus et les coûts d'une telle assistance, y compris le coût d'option des fonds utilisés, sauf lorsqu'il s'avère opportun de prendre en considération les programmes étrangers d'aide aux exportations.

Cela signifie que la Société pour l'expansion des exportations devrait se retirer partiellement du financement direct des exportations, sauf lorsqu'il est impossible de trouver des crédits d'une autre façon. C'est ce qui s'est toujours fait. Je me souviens qu'il y a un bon nombre d'années, l'une des premières grandes percées sur les marchés internationaux fut la vente de locomotives au Mexique. Le Mexique n'avait toujours pas découvert de pétrole et c'était un pays pauvre. Il avait besoin de matériel roulant pour ses chemins de fer et, franchement, la fabrication de matériel ferroviaire avait besoin d'un bon coup de pouce. Le gouvernement a donc fourni un financement à long terme et à faible taux d'intérêt. Il y avait là un élément politique, il n'y a pas de doute à ce sujet. Toutefois, cette transaction pouvait stimuler l'économie des deux pays. Elle en valait donc la peine.

La loi sur l'expansion des exportations autorise ce genre de chose. Je pense qu'à la suite des amendements, c'est maintenant 5 ou 7 milliards de dollars que le gouvernement du Canada peut fournir à titre de prêts directs ou de participation au financement, directement plutôt que par l'intermédiaire de la Société.

Je cite la recommandation suivante:

Nous recommandons en outre que le retrait graduel de la SEE du domaine du financement direct s'accompagne d'efforts accrus dans les domaines de l'assurance-prêt et du cautionnement de prêts bancaires pour le commerce extérieur. Elle devrait également être disposée à offrir des services de refinancement aux institutions privées participant au financement des exportations.

Voilà précisément ce qu'un organisme gouvernemental de ce genre devrait faire pour favoriser le type de système économique que nous souhaitons instaurer au Canada. Des efforts ont déjà été déployés dans ce domaine.

Je voudrais entretenir la Chambre d'un mémoire dont a été saisi le Conseil des sciences du Canada de la part de la Banque royale à propos de l'échange de contrepartie, un phénomène récent en soi. L'expression comporte la notion d'échange ou de «troc». Je m'explique avec l'exemple suivant: si le pays A veut se procurer des biens dans le pays B, c'est à la condition que le pays B puisse en acquérir lui-même dans le pays C, lequel pourra à son tour acheter quelque chose du pays A. Il s'agit d'un marché qui entraîne l'immobilisation de capitaux et qu'il s'impose de financer. Je ne sais pas si toutes les banques canadiennes sont de cet avis, mais la Banque royale en tous les cas a soutenu que ni le milieu des affaires du Canada, ni le gouvernement ne sauraient rester indifférents à ce phénomène, dont elle a traité dans son mémoire de mai dernier. Elle a été jusqu'à recommander la création d'un service qui relèverait du bureau du commerce international, au ministère des Affaires extérieures, et qui s'occuperait strictement de l'échange de contrepartie. C'est à nos propres risques que nous négligerions